



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

charbon

Question écrite n° 72601

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que la fermeture programmée des Houillères du bassin lorrain (HBL) a pour corollaire un redéploiement du patrimoine industriel, en particulier pour ce qui concerne la cokerie de Carling. Elle attire tout particulièrement son attention sur le fait que celle-ci a atteint actuellement son équilibre financier et qu'elle peut parfaitement poursuivre son activité bien au-delà de la période de « l'après-mines ». Toutefois, pour une cokerie, le ratio d'investissement est très élevé. Si donc aujourd'hui des investissements de modernisation ne sont pas réalisés sur la cokerie de Carling, c'est demain la rentabilité d'ensemble de cet outil industriel qui sera mise en cause. Une telle dérive aurait alors pour conséquence sa fermeture à moyen terme. Compte tenu de la fermeture des HBL, programmée pour 2005, il est logique de mettre en place une nouvelle structure juridique pour la cokerie de Carling. Par contre, cette mutation doit avoir pour préalable l'engagement des investissements nécessaires pour garantir la compétitivité de l'établissement. N'étant plus adossée à l'industrie minière locale, la cokerie doit en effet pouvoir affronter l'ouverture des marchés et la mondialisation. En conséquence, elle lui demande quelles sont les décisions prises par les pouvoirs publics en la matière.

Texte de la réponse

Des consultations ont été très activement engagées en vue d'explorer les possibilités de cession de la cokerie de Carling, actuellement intégrée au sein des Houillères du bassin de Lorraine (HBL). L'objectif assigné au président de Charbonnages de France (CDF) est très clair ; il consiste à confier cette activité à un repreneur offrant un réel projet industriel à même de pérenniser cette activité en dehors du périmètre du groupe CDF. Un premier programme d'investissement significatif a été accepté. Tout programme complémentaire pourra être examiné en temps utile en fonction de l'avancement des discussions menées avec le repreneur identifié. Les HBL poursuivent les discussions avec le groupement d'industriels qui ont marqué de l'intérêt pour la reprise de la cokerie afin de rechercher les conditions d'une offre qui puisse être acceptable et qui prennent en compte, en particulier, les garanties de poursuite de l'activité à long terme et de maintien de l'emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72601

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 646

Réponse publiée le : 22 avril 2002, page 2102